

LE SITE MERGERS-CAPITAL.COM

Categories: [Options binaires](#), [Placements atypiques](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose de faire du trading sur de nombreux produits. Il a obtenu un prix d'excellence en 2021 alors qu'il a été créé le 10/03/2022. Il n'a aucune mention légale ou n° d'agrément. Nous déconseillons tout contact.



Le site internet

Il a été créé le 10/03/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/mergers-capital.com>

Nos recherches

La page accueil

Nous la publions ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/04/La-page-accueil-du-site-mergers-capital.pdf>

Elle est très longue car en fait elle contient tout le contenu du site. Les onglets des actions possibles renvoient tous vers cette page.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 05 17 12 17 00

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Michel PONS

L'adresse

La situation est simple. Il n'est donné aucune adresse ni numéro de téléphone sur la page accueil.

Les produits

Nous publions un mail envoyé à une potentielle cliente :

<http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/04/Le-mail-du-site-mergers-capital.pdf>

Ce sont des propositions de trading qu'il est impossible de respecter. Plus de 80 % des personnes ayant fait du trading ont perdu de l'argent !

Les informations juridiques

Là encore la situation est simple. Il n'y en a pas. Il n'est pas indiqué en particulier le nom de la société, son siège social, les numéros d'agrément obtenus, le nom de l'autorité de régulation ou les conditions générales de vente.

Ce simple aspect du site doit vous faire fuir.

Cette page sera complétée avec les nouvelles informations que nous collecterons.

Conclusion :

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse

placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

